



Mars 2025  
N°159

SNALC LYON  
06 32 06 58 03  
snalc-lyon@orange.fr  
[http:// snalc-lyon.fr](http://snalc-lyon.fr)

Editorial	p.1
Réforme collègue	p.2
Recours appréciations	p.3

## BULLETIN TRIMESTRIEL DU SNALC LYON

### Et si on reprenait un peu de laïcité...

Cher(e)s collègues,

Le SNALC, doyenne des organisations syndicales pour l'enseignement secondaire, va fêter ses cent vingt ans en 2025. En 1905, le Parlement, après des années bien difficiles et conflictuelles, où le pays s'est profondément divisé, allait voter la loi de séparation des Eglises (en fait des cultes) et de l'Etat et instaurer, après des épisodes encore bien compliqués et tragiques comme la loi dite des inventaires, ce qu'on a qualifié de laïcité. Cette question et ce principe, inscrit dans la Constitution depuis 1958, ont été et sont régulièrement l'objet de débats particulièrement passionnés et de remises en cause non moins dangereuses. Les enseignants et plus largement les personnels de l'Education Nationale, en font une expérience souvent douloureuse, qui est allée, nous le savons tous, jusqu'à l'assassinat.

Dans ce contexte, il est plus qu'opportun que l'Institution ait déployé un vaste plan de formation autour de la laïcité et des valeurs de la République. Les collègues en ont bénéficié l'an dernier, et c'est au tour des lycées généraux, technologiques et professionnels d'en bénéficier. Le déploiement de la formation n'est d'ailleurs pas terminé et je ne voudrais pas « divulguer », comme le disent nos cousins d'outre-Atlantique. Mais à en recevoir de nombreux échos et pour y avoir participé, le bilan reste un peu mitigé. Certes les rappels qui sont faits, les références données et les exercices proposés permettent d'affiner de nombreuses notions et de remettre en cause des représentations parfois erronées pour des collègues peu familiers avec ces questions. Toutefois l'arrière-plan scientifique, surtout historique et philosophique, m'a semblé pour ma part bien approximatif et encore moins maîtrisé par les intervenantes qui se sont parfois trouvées en relative difficulté face à certaines questions de collègues. Ce n'est pas pour leur jeter la pierre que je l'évoque, parce que nul n'est omniscient, mais pour regretter que ces aspects n'aient pas été plus travaillés et développés dans la formation des formateurs. Sur ces questions si délicates et si lourdes d'enjeux pour le devenir de notre système de formation et pour tout dire sur l'avenir de la nation, on n'a pas vraiment droit à l'erreur ou à la confusion. Il y a assez de gens malintentionnés pour exploiter la moindre faille.

C'est pourquoi, dans le cadre syndical et comme cela a déjà été le cas l'an dernier avec la venue à Lyon d'Henri PENA-RUIZ, je ne peux que vous inciter à venir compléter vos connaissances et votre formation à l'occasion du prochain congrès du SNALC-LYON le 10 juin. L'invité principal en sera Jean-Pierre OBIN, qui fut Inspecteur général de l'Education Nationale et un des premiers lanceurs d'alerte sur le sujet. Vous avez déjà reçu l'invitation et les modalités pratiques ; répondez-y parce qu'on n'est jamais assez au fait sur ces questions cruciales.

Que l'Education Nationale fasse son travail sur ce sujet c'est bien, mais c'est encore mieux si la réflexion peut être complétée par un syndicat comme le SNALC, particulièrement vigilant sur ces questions. Ce n'est pas pour rien que nous avons, seuls, soutenu la loi de 2004 sur le port de signes ostentatoires. Il y a la loi et il a le savoir. Le respect de l'une et l'accumulation de l'autre sont les vrais moyens de l'émancipation dont nous sommes chargés. Profitez-en !

Bon courage à tous,  
Didier GALLANT

## La réforme du collège : 10 ans déjà !

A l'heure où la fiche de paie des personnels enseignants fait toujours grise mine, bien loin de bénéficier d'un « lifting » pouvant être qualifié de « revalorisation historique »<sup>1</sup> qui n'en avait que le nom, une bien triste date anniversaire pointe le bout de son nez... En effet, 10 ans déjà que bon nombre de collègues subissent les effets pervers de la « Réforme du collège » imposée par décret par la ministre Najat Vallaud-Belkacem<sup>2</sup>. Ce projet est l'un des pans de la « refondation de l'École » : 10 ans après, cette dernière ne l'a rendue que plus bancal... Pourtant le SNALC n'avait cessé de prévenir le ministère des impacts négatifs d'une telle démarche sur les conditions de travail des personnels, mais aussi et surtout sur l'inefficacité de ces mesures pour les élèves. Ainsi, les promesses de renforcement de la « liberté pédagogique » des enseignants, axe central de notre métier, ont rapidement laissé place au renforcement d'un pédagogisme décomplexé<sup>3</sup>. Dans les classes, la pression s'accroît souvent sur la mise en place permanente de groupes de travail de quatre élèves appelés « îlots » (en opposition aux classes en « autobus » lourds et polluants de la disposition « classique » d'une classe...). Très vite, on interdit les notes chiffrées en 6<sup>ème</sup>. Certains chefs d'établissement introduisent même des logiciels comme « sacoche »<sup>4</sup>, basés sur les seules notions de compétences. Lors des « inspections » (dorénavant sous le regard d'un personnel de direction...) et même si chaque IPR peut se réserver une marge d'autonomie, gare à celui qui ne se pliera pas au changement de paradigme de la réforme du collège. Une lutte contre l'« élitisme » est même déclarée, avec pour conséquence la mise en difficulté de l'apprentissage d'une deuxième langue vivante dès la 6<sup>ème</sup> (souvent l'allemand) et le recul net du latin et du grec... Ainsi, de nombreux collèges « concurrencés » par des établissements privés ne peuvent plus assurer automatiquement ces enseignements et, de fait, assurer une certaine mixité dans leur établissement. De nombreux collègues qui s'étaient investis dans leur discipline se retrouvent même à devoir enseigner sur plusieurs collèges ou lycées et voient leur matière reléguée au second plan !

Nous faisons toutes et tous le constat d'un besoin de changement au sein de l'Education Nationale, mais la voie empruntée lors de cette réforme s'est montrée une fois encore contre-productive pour les conditions d'apprentissage sur le terrain. Le SNALC réaffirme donc son attachement à la liberté pédagogique et souhaite, une fois de plus, une réelle prise en compte du retour des enseignants.

Au final, et au vu des résultats des enquêtes PISA<sup>5</sup> présentées depuis plusieurs années, il nous semble honnête d'annoncer que la lutte contre l'élitisme de la réforme du collège a bien tenu toutes ses promesses, celles qu'on pouvait redouter et ce dont témoignent les professeurs de lycée, qui voient les difficultés s'amonceler en classe de seconde.

Laurent Freynet, Commissaire paritaire second degré et référent collège.

<sup>1</sup>[https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/16/jean-michel-blanquer-un-tiers-des-professeurs-titulaires-sera-augmente-des-2021\\_6059960\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/16/jean-michel-blanquer-un-tiers-des-professeurs-titulaires-sera-augmente-des-2021_6059960_3224.html)

<sup>2</sup>[https://www.lemonde.fr/politique/article/2015/05/20/reforme-du-college-vallaud-belkacem-ne-veut-plus-perdre-de-temps\\_4636645\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2015/05/20/reforme-du-college-vallaud-belkacem-ne-veut-plus-perdre-de-temps_4636645_823448.html)

<sup>3</sup><https://snalc.fr/le-pedagogisme-lideologie-dimposteurs-cacochymes/>

<sup>4</sup>SACoche » Évaluer par compétences et estimer la maîtrise du socle commun

<sup>5</sup><https://www.lefigaro.fr/actualite-france/classement-pisa-le-niveau-des-eleves-francais-degringole-20231205>

## CAPA second degré pour les recours de l'appréciation finale des rendez-vous de carrière.

La CAPA s'est tenue le 10 février 2025. Ouverte par Monsieur le Recteur, elle a ensuite été présidée durant la matinée par Monsieur Curnelle, Secrétaire général de l'académie, et ensuite par Madame de Saint-Jean, Secrétaire générale adjointe de l'académie et Directrice des Ressources Humaines.

La procédure de contestation de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière se déroule en deux temps. Tout d'abord, un recours gracieux auprès de Monsieur le Recteur et, si la demande n'aboutit pas, une saisine de la CAPA pour contestation.

75 recours gracieux ont été déposés cette année contre 121 l'an dernier (14 agrégés, 50 certifiés, 1 CPE, 4 Peps, 5 PLP et 1 Psy-EN). Aucun n'a abouti ! Au total 55 collègues ont saisi la CAPA contre 83 l'an dernier (10 agrégés, 33 certifiés, 1 CPE, 4 Peps, 4 PLP et 1 Psy-EN).

13 demandes émanaient de collègues au 6<sup>ème</sup> échelon, 17 de collègues au 8<sup>ème</sup>, et les 25 dernières de collègues au 9<sup>ème</sup> échelon.

Tableau de répartition des avis selon les corps.

	Agrégés	Certifiés	CPE	Peps	Plp	Psy-EN	Total
Nombre de RDVC	295	625	29	77	156	19	1201
À consolider	1	5	/	/	1	/	7
satisfaisant	16	79	3	13	22	1	134
Très satisfaisant	90	307	10	27	65	8	507
Excellent	188	234	16	37	68	10	553

La répartition des avis pour les 1201 rendez-vous de carrière (RDVC) de l'an dernier a été la suivante : 46,05 % des collègues ont obtenu comme appréciation finale « excellent », 42,21 % « très satisfaisant », 11,16 % « satisfaisant » et 0,58 % « à consolider ».

Il y a deux ans, la répartition était la suivante : 35,48 % des collègues avait obtenu comme appréciation finale « excellent », 45,7 « très satisfaisant », 17,2 « satisfaisant » et 1,62 « à consolider ».

On relève donc une nette augmentation des appréciations finales « excellent » et « très satisfaisant », ce dont nous ne pouvons que nous réjouir pour les collègues concernés. L'attribution de l'appréciation finale ne se fait pas en fonction d'une logique de moyenne selon les items.

Grâce notamment aux échanges lors des précédentes CAPA, le rectorat a revu à la baisse ses exigences pour l'attribution de l'appréciation finale. La nouvelle grille est plus favorable pour le plus grand nombre.

Les critères pour obtenir l'appréciation finale « excellent » :

- à l'échelon 6 : n'avoir que des items « excellent » et jusqu'à 4 « très satisfaisant »
- à l'échelon 8 : n'avoir que des items « excellent » et jusqu'à 3 « très satisfaisant » (2 l'an dernier)
- à l'échelon 9 : n'avoir que des items « excellent » et jusqu'à 2 « très satisfaisant » (1 seul l'an dernier)

Les critères pour obtenir l'appréciation finale « très satisfaisant » :

- à l'échelon 6 : n'avoir que des items « excellent » ou « très satisfaisant » et jusqu'à 3 « satisfaisant » (2 l'an dernier)

- à l'échelon 8 : n'avoir que des items « excellent » ou « très satisfaisant » et jusqu'à 3 « satisfaisant » (1 seul l'an dernier)

- à l'échelon 9 : n'avoir que des items « excellent » ou « très satisfaisant » et jusqu'à 3 « satisfaisant » (1 seul l'an dernier)

A partir de 3 items « à consolider », appréciation finale « à consolider » contre 2 l'an dernier.

Appréciation « satisfaisante » dans toutes les autres situations.

Après lecture des déclarations liminaires, l'examen des recours des collègues a pu commencer. Au final les appréciations de 26 collègues ont été modifiées et améliorées en CAPA : 8 à l'échelon 6, 7 à l'échelon 8 et 11 à l'échelon 9.

Ces chiffres montrent, à eux seuls, à la fois l'importance du dialogue paritaire comme celle d'aller au bout de la démarche de contestation.

En déclaration liminaire, Le SNALC a rappelé son opposition historique à l'ensemble du dispositif dit PPCR, qui s'est traduit par une dégradation de l'évolution de carrière d'un grand nombre de collègues (Tous ceux dont le déroulé de carrière s'effectuait au grand choix et au choix. Tous ceux qui ont obtenu une appréciation finale « satisfaisant » en 2017 et qui ont été victimes de quotas drastiques à l'époque dans l'attribution des avis excellent et très satisfaisant sans possibilité de recours ! Ces collègues, dont l'auteur de ses lignes, ont été retardés et donc pénalisés dans l'accès à la hors-classe).

C'est d'autant plus dommageable que nous attirons systématiquement l'attention de l'administration sur les conséquences délétères de l'inflation, tant sur la paupérisation des agents de l'Education Nationale, que sur leur découragement et leur lassitude croissante.

Quelles sont en effet les évolutions et les perspectives ? Pour tenter de maintenir notre pouvoir d'achat nous devons déjà travailler plus (2 heures peuvent nous être imposées, le Pacte, ...) alors que les conditions d'exercice de beaucoup d'entre nous sont de plus en plus difficiles et nécessitent une énergie de tous les instants. Nous devons également travailler plus longtemps avec la réforme des retraites, sans même savoir si notre niveau de pension restera identique. Et dans l'immédiat, notre point d'indice est à nouveau gelé pour 2025 et nous serons moins indemnisés lors de maladie.

Face à ces évolutions toujours plus défavorables pour les personnels de l'Education Nationale et les professeurs en particulier, le SNALC a dénoncé le "toujours plus" en termes de travail qui se traduit réellement en termes financiers par du "toujours moins".

Le SNALC a donc réaffirmé la nécessaire revalorisation de la part fixe des rémunérations et ce sans contreparties illégitimes et a demandé, en lien avec la CAPA du jour, une réelle augmentation des ratios de promotions à la hors-classe.

Christophe Paterna, pour les commissaires paritaires du second degré.

## **Nomination : Madame Anne Bisagni-Faure, Rectrice de l'académie de Lyon.**

Le bureau académique du SNALC félicite Madame Anne Bisagni-Faure pour sa nomination, lui souhaite la bienvenue dans notre académie et assure Madame la Rectrice de notre attachement au dialogue social.

### **Bulletin académique :**

Les pratiques académiques seront désormais harmonisées sur celles du national. Les adhérents qui reçoivent la QU en version électronique ne recevront plus notre bulletin académique sous format papier.

Si vous ne recevez pas notre lettre électronique hebdomadaire, merci de nous contacter à l'adresse électronique académique.

